

DÉPARTEMENT DE SEINE-ET-MARNE**COMMISSION PERMANENTE**

Séance du vendredi 20 mai 2022

DÉLIBÉRATION N° CP-2022/05/20-2/01**Accusé de réception – Ministère de l'intérieur**

077-227700010-20220520-lmc100000023712-DE

Acte Certifié exécutoire

Envoi Préfecture : 08/06/2022

Réception Préfet : 08/06/2022

Publication RAAD : 08/06/2022

OBJET : Fonctionnement des collèges publics - Exercice 2022 - Ajustement de la DGFC, répartition exceptionnelle de crédits complémentaires, attribution de la DGFC au collège Simone Veil à Chelles et constitution du fonds de réserve.

La dotation globale de fonctionnement des collèges 2022, d'un montant total de 9 377 118 €, a été attribuée le 22 octobre 2021 par la Commission permanente du Conseil départemental, conformément à l'article L.421-1 du code de l'éducation. Cette attribution a porté sur 90% du forfait/élève dans l'attente des données définitives sur les effectifs scolaires. Le présent rapport a pour objet d'établir la dotation définitive de fonctionnement en fonction des effectifs réels constatés à la rentrée de septembre 2021. A cette répartition, s'ajoutent une répartition exceptionnelle de crédits complémentaires, ainsi que la dotation globale de fonctionnement et le montant du fonds de réserve de départ, à attribuer au collège Simone Veil en prévision de son ouverture à la rentrée de septembre 2022.

LA COMMISSION PERMANENTE,

VU la délibération du Conseil départemental n° 0/04 en date du 1^{er} juillet 2021, portant délégation de compétences à la Commission permanente, dans son alinéa n° 5,

VU le Code général des Collectivités territoriales,

VU le Code de l'éducation, notamment l'article L 421-1,

VU la délibération du Conseil général n° 7/02 du 29 juin 2012 relative à l'adoption du règlement budgétaire et financier, modifiée par délibération du Conseil départemental n° 7/01 du 26 avril 2013,

VU la délibération de la Commission Permanente n° 2/01 en date du 22 octobre 2021, relative à l'attribution de la dotation globale de fonctionnement des collèges publics pour l'année 2022,

VU la délibération du Conseil départemental n° 7/01 en date du 16 décembre 2021, relative au budget primitif du Département pour l'année 2022,

VU la délibération du Conseil départemental n° 5/01 en date du 16 décembre 2021, relative au budget primitif du Département pour l'année 2022 : politique départementale en faveur de l'Éducation,

VU l'avis du Conseil Départemental de l'Éducation Nationale,

VU le rapport du Président du Conseil départemental,

Après en avoir délibéré,

DÉCIDE

Article 1 : d'allouer aux collèges publics du Département une dotation de fonctionnement au titre de l'ajustement de la dotation globale de fonctionnement des collèges (DGFC) pour un montant total de **612 048 €** conformément à l'annexe 1 de la présente délibération.

Article 2 : d'allouer aux collèges publics du Département des crédits complémentaires pour un montant total de **40 322 €** conformément à l'annexe 2 de la présente délibération.

Article 3 : d'allouer au nouveau collège de Chelles « Simone Veil », une dotation de fonctionnement au titre de la DGFC et de la constitution d'un fonds de réserve de départ, d'un montant total de **100 000 €**.

Article 4 : d'imputer ces dépenses sur l'action « participation au budget des EPLE », opération « dotation de fonctionnement aux collèges publics », pour un montant total de **752 370 €** conformément aux annexes 1, 2 et 3 de la présente délibération.

Adopté à l'unanimité

Ont voté POUR (46) :

Mme Emma ABREU

M. Éric BAREILLE

Mme Nathalie BEAULNES-SERENI

Mme Majdoline BOURGEGAIS – EL ABIDI

M. Thierry CERRI

M. Jean-Marc CHANUSSOT

M. Bernard COZIC

Mme Sophie DELOISY

M. Smaïl DJEBARA

M. Yann DUBOSC

M. Vincent ÉBLÉ

Mme Bouchra FENZAR-RIZKI

Mme Isoline GARREAU qui a donné pouvoir à M. Bernard COZIC

M. Laurent GAUTIER

Mme Anne GBIORCZYK

Mme Julie GOBERT

M. Pascal GOUHOURY

M. Anthony GRATACOS

M. Michel JOZON

M. Denis JULLEMIER

Mme Sarah LACROIX

M. Olivier LAVENKA

M. Jean LAVIOLETTE

Mme Nolwenn LE BOUTER

Mme Daisy LUCZAK

Mme Marianne MARGATÉ

M. Olivier MORIN

Mme Cindy MOUSSI-LE-GUILLOU

Mme Mireille MUNCH

Mme Céline NETTHAVONGS

M. Jean-François PARIGI

Mme Véronique PASQUIER
M. Vincent PAUL-PETIT
M. Ugo PEZZETTA
Mme Marie-Line PICHERY
M. Brice RABASTE
M. Christian ROBACHE
Mme Béatrice RUCHETON
M. Patrick SEPTIERS
Mme Sara SHORT-FERJULE
Mme Sandrine SOSINSKI
M. Jean-Louis THIERIOT
Mme Virginie THOBOR
Mme Claudine THOMAS
M. Xavier VANDERBISE
Mme Véronique VEAU qui a donné pouvoir à M. Vincent PAUL-PETIT

Ont voté CONTRE (0) :

Se sont ABSTENUS (0) :

N'ont pas pris part au vote (0) :



Jean-François PARIGI
Président du Conseil départemental
de Seine-et-Marne